YERRES

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de la réception en Sous-Préfecture le 2-5-2000 et de la publication le 28-4-2000
Le Maire.

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 AVRIL 2000

DELIBERATION N° 2000/04/722

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL DE L'ESSONNE RELATIVE A UNE ETUDE DE DIAGNOSTIC SUR UN TERRAIN SITUE EN ESPACE NATUREL SENSIBLE

Le Conseil Municipal,

VU les délibérations du Conseil Général de l'Essonne n° 89.3.22 du 26 mai 1989, n° 91.3.18 du 26 mai 1991, n° 94.3.18 du 27 octobre 1994, n° 99.2.01 du 25 février 1999 attribuant une subvention de 30 % du montant hors taxes du coût d'une étude portant sur un terrain recensé en espace naturel sensible,

CONSIDERANT que la ville d'Yerres souhaite confier une étude à un bureau spécialisé, relative au terrain cadastré AN 92, rue Marceau Balliot, dans le cadre de l'acquisition éventuelle de ce terrain par la municipalité,

VU l'avis de la Commission des Finances,

APRES en avoir délibéré,

A la majorité des voix (6 abstentions : Mme MERY + pouvoir, M. PICARD + pouvoir, Mme GREMILLON, M. GAUTHIER),

SOLLICITE le Conseil Général de l'Essonne pour l'attribution d'une subvention au taux maximum, dans le cadre d'une étude portant sur un terrain recensé en espace naturel sensible,

AUTORISE Monsieur le Député-Maire à signer tous les documents afférents à l'attribution de cette subvention.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

REÇU LE
- 2 MAI 2000
SOUS-PRÉFECTURE
DE L'ARRONDISSEMENT D'ÉVRY

Pour extrait conforme.
Le Député-Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN

HÔTEL DE VILLE
60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 69 49 76 00 - FAX : 69 48 63 98